



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN PIERRE FIXTE

Séance du 29 mars 2023

L'An deux mille vingt-trois le vingt-neuf mars, à dix-huit heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme RACHEL Julie, Maire, dans le lieu habituel de ses séances.

Date de convocation : 22 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 9

Etaient présents : MM. RACHEL Julie, DESBRUGERES Serge, DESBRUGERES Béatrice, TROUILLARD Jean, PINCELOUP Laurent, MONÉRIE Nelly, MAROLLES Elisabeth.

Absents : BOULOUX Stéphanie, SERMADIRAS Marie-Hélène (pouvoir à Serge DESBRUGERES).

Mme Elisabeth MAROLLES a été nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la Présidente de séance a déclaré la séance ouverte.

Madame le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour le vote des tarifs de l'eau. Le conseil municipal accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance précédente.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION EXERCICE 2022

Madame le Maire présente à l'Assemblée les comptes de gestion de la commune, du service de l'eau établis par le receveur de la Trésorerie de Nogent-le-Rotrou pour l'exercice 2022, conformément aux écritures de sa comptabilité administrative.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve les comptes de gestion du receveur de l'exercice 2022, pour les budgets de la commune et du service de l'eau.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS EXERCICE 2022

1- Commune

Le compte administratif présente un résultat d'exercice :

- Excédentaire en investissement de 102 081,08 euros
- Excédentaire en fonctionnement de 58 495,00 euros

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le compte administratif de la commune pour l'exercice 2022.

2- Service de l'eau

Le compte administratif présente un résultat d'exercice :

- Excédentaire en investissement de 2 716,98 euros
- Excédentaire en exploitation de 20 240,92 euros

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le compte administratif du service de l'eau pour l'exercice 2022.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 SUR LES BUDGETS EXERCICE 2023

Madame le Maire informe l'Assemblée que par application des Instructions Comptables, il convient que les résultats d'investissement et de fonctionnement ou d'exploitation de l'exercice 2022 fassent l'objet d'une délibération décidant, soit de leur affectation, soit de leur report.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- pour le budget communal, de reporter l'excédent d'investissement de 98 250,87 euros au compte R001, de reporter un excédent de fonctionnement de 205 675,26 euros au compte R002,
- pour le budget du service de l'eau, de reporter l'excédent d'investissement de 21 061,19 euros au compte R001, de reporter l'excédent d'exploitation de 29 042,92 euros au compte R002.

VOTE DES TAXES LOCALES EXERCICE 2022

Madame le Maire informe le Conseil de la nécessité de voter les taux des taxes foncières sur le bâti et le non bâti ainsi que le taux de la taxe d'habitation pour l'exercice 2023.

Madame le Maire rappelle les taux appliqués sur l'exercice 2022 :

* Taxe foncière (bâti)	42,22 %
* Taxe foncière (non bâti)	41,07 %
* Taxe d'habitation	19,00 %

- Décide de réduire les taux pour l'exercice 2023 afin d'atténuer la hausse des valeurs locatives fixées par l'état :

* Taxe foncière (bâti)	41,00 %
* Taxe foncière (non bâti)	39,88 %
* Taxe habitation	18,45 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide les taux ci-dessus pour l'exercice 2023.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS EXERCICE 2023

Madame le Maire donne lecture des budgets primitifs de la commune, du service de l'eau, proposés pour l'année 2023.

1- Commune

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes en section d'investissement à 245 330 euros

En section de fonctionnement les recettes s'élèvent à 411 125,26 € et les dépenses à 386 724,13 euros soit un excédent de fonctionnement de 24 401,13 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte et vote le budget primitif de la commune.

2- Service de l'eau

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en section d'investissement à 25 311,19 euros
- en section d'exploitation à 64 542,92 euros

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte et vote le budget primitif du service de l'eau.

REGLEMENT LOCATION DE LA SALLE DE LA MAIRIE

Madame le Maire informe le conseil qu'elle est régulièrement sollicitée pour louer la salle de la mairie. Elle propose donc de mettre en place un règlement dont elle donne lecture.

Après en avoir délibéré après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve le règlement de location de la salle de la mairie.

TARIF DE LA SALLE COMMUNALE

Dans le cadre de la location de la salle de la mairie, il convient de fixer un tarif de location.

Madame le Maire propose de fixer le tarif de location de la salle à 50 € la journée du 01/05 au 31/10 et 70 € la journée du 01/11 au 30/04.

Après en avoir délibéré après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve ces tarifs.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AU BUDGET EAU

Madame le Maire informe le conseil qu'il convient de signer une convention de mise à disposition de personnel du budget principal au budget eau.

Madame le Maire propose la quotité de travail ci-dessous :

- 0,16 ETP hebdomadaire d'agent technique soit 5,6 heures par semaine
- 0,036 ETP hebdomadaire d'adjoint administratif soit 1,26 heures par semaine

Après en avoir délibéré après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention.

TARIFS DE L'EAU

Madame le Maire rappelle au Conseil les tarifs de l'eau pratiqués en 2022 et demande de ne pas augmenter les tarifs applicables pour l'année 2023.

- Maintient les tarifs ainsi de la façon suivante :

* de 0 à 500 m ³	1,55 euro le mètre cube
* plus de 500 m ³	1,40 euro le mètre cube
* abonnement	50,00 € par an
* fermeture de compteur	30,00 €
* réouverture de compteur	30,00 €
* remplacement compteur gelé ou détérioré	110,00 €

Elle précise que dans ses tarifs de consommation d'eau il convient d'ajouter le montant de 0,04 € destiné à être reversé à la Communauté de Communes du Perche, dans le cadre de la participation à l'interconnexion des réseaux d'eau potable.

Après en avoir délibéré après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve ces tarifs.

INFORMATIONS DIVERSES

B. DESBRUGERES : Réunion Aquaval : réouverture de la piscine

S. DESBRUGERES : Réunion Sictom : pas d'augmentation de la TEOM, les travaux de la déchetterie vont commencer. Début janvier mise en place des bacs jaunes de tri.

N. MONERIE : Réunion SITS préparation du budget pour un vote le 30/03/2023.

J. TROUILLARD : Réunion SIACOTEP le 13/03 concernant le DOB (débat d'orientation budgétaire), vote du budget le 11/04/2023.

E. MAROLLES : évoque des trous dans le chemin de la Bigotière, J. RACHEL l'informe être passée et n'avoir rien remarqué.

J. RACHEL : Réunion CDC : préparation budget

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h00.

LISTE DES DELIBERATIONS SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 1-2023

Approbation des comptes de gestion 2022 (approuvée à l'unanimité)

DELIBERATION N° 2-2023

Approbation des comptes administratifs 2022 (approuvée à l'unanimité)

DELIBERATION N° 3-2023

Affectation de résultats de l'exercice 2022 sur les budgets de l'exercice 2023 (approuvée à l'unanimité)

DELIBERATION N° 4-2023

Vote des taxes locales exercice 2023 (approuvée à l'unanimité)

DELIBERATION N° 5-2023

Vote des budgets primitifs exercice 2023 (approuvée à l'unanimité)

DELIBERATION N° 6-2023

Règlement location salle de la mairie (approuvée à l'unanimité)

DELIBERATION N° 7-2023

Tarifs de la salle communale (approuvée à l'unanimité)

DELIBERATION N° 8-2023

Convention de mise à disposition du personnel au budget de l'eau (approuvée à l'unanimité)

DELIBERATION N° 9-2023

Tarifs de l'eau (approuvée à l'unanimité)